Luttes ouvrières actuelles : 1973 : à propos de L.I.P

Numéro d'inventaire : 2010.04610
Type de document : disque
Éditeur : ICEM-CEL
Imprimeur : CEL imprimerie
Date de création : 1974
Collection : BT sonore
Inscriptions :
• lieu d'édition inscrit : Place Henri Bergia Cannes
• lieu d'impression inscrit : Cannes
Matériau(x) et technique(s) : vinyle
Description : Pochette souple pelliculée illustrée contenant un disque microsillon 33 tours.
Mesures : diamètre : 30 cm
Notes : Disque contient : - Face 1 : 7 août 1973 : Besançon. 1) Le système capitaliste, l'affaire LIP, les sociétés multinationales, 2) Témoignages d'ouvrières LIP, 3) Une nouvelle forme de lutte, 4) Échos sur les actions de solidarité nationale et internationale, - Face 2 : 1) Assemblée générale du 7 août 1973. Première prise de contact de M. H. Giraud avec les LIP, 2) Avec les leaders syndicaux : problèmes et responsabilités. 9 octobre 1973 : dernière journée de négociation avec M. H. Giraud. Mention pochette : réalisation : rencontre d'été 1973. "Techniques audiovisuelles de L'Institut Coopératif de l'École Moderne". Lexique.
Mots-clés : Méthodes pédagogiques actives (y compris la coopération scolaire, classes vertes, méthode Freinet)
Droit et sciences économiques
Autres descriptions : Langue : français
ill.
Voir aussi : http://www.icem-freinet.net/~archives/educ/73-74/10/16.pdf

LUTTES OUVRIERES ACTUELLES
1973 _ à propos de lip
CSC
LIEGE
LIP
NON AUX LICENCIEMENTS
NON AU DEMANTELEMENT
disques
ICEM - CEL
1770

luttes ouvrières actuelles - 1973 - à propos de lip

FACE 1 - 7 août 1973 : BESANÇON

a) **Le système capitaliste : L'affaire LIP - Les sociétés multinationales. Un délégué syndical retrace les événements antérieurs au 15 juin 1973, qui illustrent fort bien le fonctionnement du système capitaliste et le rôle des puissances qui déterminent la condition du travailleur sans que celui-ci en ait même connaissance.**

b) **Deux ouvrières LIP non syndiquées évoquent leur prise de conscience des problèmes et de leur évolution au cours de ces trois derniers mois.**

c) **Une nouvelle forme de lutte organisée pour inverser le rapport des forces.**
La sûreté, le calme, la lucidité, la qualité de l'engagement de l'ensemble des travailleurs face à une réalité difficile et à des actions provocatrices ou de division ont impressionné tous les observateurs de la lutte LIP. Comment les organisations syndicales ont-elles obtenu et réussi cette éducation ? Ce délégué apporte quelques informations sur les structures mises en place et l'esprit dans lequel elles fonctionnent.

d) **La lutte LIP a suscité un mouvement de solidarité national et international. Quelques échos des soutiens reçus.**

e) **Une opinion autorisée sur la lutte LIP ! C'est l'analyse qu'en donne le « TELEGRAMME ECONOMIQUE », feuille de l'Agence Générale d'Information Financière.**

FACE 2

a) **7 août 1973. Assemblée Générale. Première prise de contact de Monsieur H. GIRAUD avec les travailleurs de LIP.**
Charles PIAGET, principal porte-parole des ouvriers, et Henri GIRAUD commencent leur lutte, où le langage joue un rôle déterminant.

b) **9 octobre 1973. DIJON : dernière journée des négociations.**
Avant la réunion intersyndicale, puis avant l'ultime réunion avec M. H. GIRAUD, Charles PIAGET et ses camarades face à leurs responsabilités abordent tous les problèmes fondamentaux qui se posent aux leaders syndicaux.

Réalisation : Rencontre d'été 1973. **"TECHNIQUES AUDIOVISUELLES"** de l'Institut Coopératif de l'Ecole Moderne

Capital : Somme d'argent représentant la valeur totale d'une entreprise (terrains, bâtiments, usines, bureaux, magasins, outillages, stocks, trésorerie et fonds de roulement pour le fonctionnement, etc.). Lorsque l'entreprise est créée sous forme de société, ce sont les sociétaires qui avancent cet argent, divisé en parts dénommées titres ou actions, soit anonymes : au porteur, soit nominatives : au nom du sociétaire.

Action : Titre de participation à une fraction du capital d'une entreprise. Les actionnaires sont donc les propriétaires de l'entreprise. Si celle-ci fait des bénéfices, ceux-ci sont répartis entre les porteurs d'actions (dividendes). Les titres ou actions peuvent être cédés ou vendus. Ceux des grandes sociétés sont cotés en Bourse, c'est-à-dire que leur valeur suit la loi de l'offre et de la demande, et sont utilisés comme placement d'argent. Leur valeur peut aussi varier en fonction des bons ou mauvais résultats commerciaux et financiers de l'entreprise, et du dynamisme de sa gestion.

Trust : Ensemble d'entreprises ou de sociétés qui s'entendent pour obtenir le monopole d'un marché, l'exclusivité des ventes dans un domaine choisi et qui tendent, dans ce but, à éliminer la concurrence (soit par lutte économique, soit par rachat des entreprises concurrentes).

EBAUCHES S.A. était majoritaire : L'entreprise suisse EBAUCHES (Société Anonyme), spécialisée dans la fabrication de pièces et mouvements d'horlogerie, avait pu racheter plus de 50 % des actions LIP. Cette société pouvait donc avoir la majorité des voix, dans le Conseil d'Administration de LIP, pour désigner le Président Directeur Général (P.D.G.) de son choix et orienter la gestion de l'entreprise au mieux de ses intérêts propres.

Une filiale : Lorsqu'une société désire étendre ses activités, soit pour produire davantage soit pour de nouvelles fabrications, elle crée à cet effet de nouvelles entreprises, ou bien elle rachète une entreprise existante avec la participation financière de la société-mère. Ce sont les filiales.

Il existe des sociétés multinationales, ayant des fabrications diversifiées dans de nombreux pays étrangers et produites par les « filiales ». C'est en général la société-mère qui accorde à ses filiales des licences de brevets de fabrication, ou leur vend une partie des éléments nécessaires à la fabrication. Par ce biais, une société-mère peut contrôler et « pomper » les bénéfices d'une filiale et les transférer légalement à l'étranger, notamment lorsque les sommes ainsi récupérées devraient supporter des impôts plus lourds dans le pays de la filiale.

On peut dire que depuis 1971, LIP était devenu une filiale de la société suisse EBAUCHES S.A.

Holding : Société purement financière (elle ne produit rien) qui regroupe en une communauté d'intérêts des sociétés d'un même groupe et leurs filiales diverses, afin de faciliter la gestion financière et les investissements de celles-ci, compte tenu d'informations bancaires et fiscales internationales.

En général, le siège d'un holding est établi dans un des pays à fiscalité libérale (parfois appelés « paradis fiscaux » : Suisse, Luxembourg, Liechtenstein, Bahamas, etc.).

Les statuts : Textes juridiques qui déterminent la nature des activités d'une société, ses règles de fonctionnement et son organisation légale.

Dépôt de bilan : Le bilan est le résultat comptable réglementaire d'une entreprise, compte tenu de toutes les charges, dépenses et recettes. Lorsque, par suite de recettes insuffisantes ou de mauvaise gestion engageant de trop fortes dépenses, l'entreprise ne peut plus assurer le paiement de ses charges et dépenses, elle doit déposer l'état de ses comptes (le bilan) à la Chambre de Commerce. Celle-ci examine la situation et statue (décide) sur la suite à donner : soit l'octroi d'un délai pour redresser la situation et payer les dettes, soit la liquidation judiciaire, c'est-à-dire la vente des biens de l'entreprise, partielle en démantèlement, ou complète, ce qui entraîne la faillite et la disparition.

Démantèlement : Démolir les murailles fortifiées qui protègent une ville ou un ouvrage militaire.

En ce qui concerne LIP, le démantèlement consiste à séparer en diverses entreprises indépendantes les différentes activités industrielles jusqu'ici regroupées dans la même société.

Licenciement : Action de congédier, de supprimer l'emploi d'un ouvrier, d'un employé, d'un membre du personnel.

Un « job » : Mot anglais signifiant activité professionnelle rémunérée (chercher un job ailleurs : rechercher un nouvel emploi dans une autre entreprise).

Profit : On devine que, dans le disque, ce mot n'est pas compris dans le même sens par les différentes personnes qui l'emploient :

Pour l'un, c'est le bénéfice qui ne doit pas seulement être réservé aux actionnaires, mais profiter aussi aux travailleurs.

Pour l'autre, c'est le supplément de recettes sur les dépenses et charges de l'exploitation qui permet de « faire face aux échéances » (dans un sens large comprenant aussi bien le fonctionnement quotidien de l'entreprise, que les investissements nécessaires à son expansion, sa nécessaire modernisation face à la concurrence, la recherche et l'auto-financement de nouvelles techniques).

LES DISQUES ICEM-CEL/BT SONORE / COOPÉRATIVE DE L'ENSEIGNEMENT LAIC
Place Henri Bergia - B.P. 282 - 06403 CANNES

© 1974 Institut Coopératif de l'Ecole Moderne

Imprimerie CEL-CANNES

I. C. E. M.
EDITION SPECIALE N° 1
Réalisation coopérative de la
commission « Techniques Audiovisuelles » ICEM
33 TOURS
P. A. I.
FACE 1
xPartx 75.989
LUTTES OUVRIERES ACTUELLES
A propos de LIP
1) L'affaire LIP - Le système capitaliste - Les sociétés multinationales
2) Témoignages d'ouvrières LIP
3) Une nouvelle forme de lutte
4) Echos sur les actions de solidarité nationale et internationale